

# Compte-rendu

## du Conseil Municipal du 5 février 2021

### DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt et un et le cinq du mois de février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> février 2021 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert, MOUREY-PETIT Delphine, NICOLET Cédric, SCHNEITER Pascale, MILLE Daniel.

Excusé : /

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

### COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

#### CCLL – 17/12/2020 (Serge MONNET)

##### Présentation Agence de l'eau / DDT / Département:

Le conseil communautaire débute par une présentation des différents organismes intervenant sur la question de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

**PCATE** : Le conseil communautaire adopte le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui se décline autour de 5 grandes orientations et 36 fiches actions :

- un territoire sobre en énergie ;
- un territoire producteur d'énergies renouvelables ;
- un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique ;
- un territoire de proximité à haute qualité de vie ;
- un territoire sobre et innovant qui mobilise l'ensemble des acteurs dans la démarche PCAET :

Les objectifs à l'horizon 2050 sont une réduction de 38 % des Consommations énergétiques, une augmentation de 170 % de la production d'énergies renouvelables, une baisse de 49 % des émissions de gaz à effet de serre.

**Développement économique** : Une aide de 3791 est accordée à la société La pause coiffée (coiffeuse ambulante). Une aide à l'immobilier d'entreprise est accordée à la SARL Cuinet Solutions Déchets (10000€) et à la SCI du Rang (5000€)

Le conseil communautaire valide un réaménagement du fond Régional des Territoires d'aide aux entreprises (COVID) et vote un réabondement de ce fond de 1€ par habitant permettant un élargissement des conditions d'attribution, la région contribuant à hauteur de 2 € par habitant.

Le conseil valide la vente d'une parcelle de la ZAE Combe Parnette à Lavans à l'entreprise SCI JM Parnette (34788 €)

**Règlement intérieur** : Le conseil adopte le règlement intérieur de la CCLL qui définit les règles de fonctionnement des organes de la communauté de communes.

**Délégations** : le conseil valide 15 délégations de compétences au président afin de permettre à celui-ci de prendre des décisions rapides sans attendre de délibération du conseil dans des cas bien encadrés (NB : le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de ces délégations).

**Urbanisme** : Le conseil valide le tableau de répartition des coûts du service urbanisme entre les communes (517 € pour Amondans). La moitié des coûts du service est répartie au prorata de la population et l'autre moitié au prorata du nombre de demandes d'urbanismes traitées par le service.

**Finance** : Le conseil valide le montant des attributions de compensations pour 2020 (inchangé. 1990 € pour Amondans). Le conseil valide le versement aux associations d'avances sur les subventions prévues au budget pour ne pas mettre en difficulté leur trésorerie. Le conseil valide une demande de subvention DETR de 5666 € (30%) sur des achats de renouvellement de matériel informatique.

Le conseil valide le plan de financement des travaux du déplacement de la déchetterie pour permettre l'installation du nouveau site des usines RIVEX (150 000€).

**Finance** : Le conseil valide le montant des attributions de compensations provisoires pour 2021 afin de permettre de commencer les versements mensuels (inchangé. 1990 € pour Amondans en 2021). Le conseil valide une demande de subvention DETR (30%) profitant du fait que la DETR est désormais éligible pour les dépenses informatiques pour renouveler une partie du parc informatique de la CCLL (52 044 € TTC). Le conseil valide la nouvelle répartition de l'enveloppe globale des indemnités d'élus pour prendre en compte les 2 nouveaux conseillers ayant reçu des délégations.

**Personnel** : Le conseil valide l'adoption d'un forfait mobilité durable qui permettra d'indemniser à hauteur de 200 € les employés qui justifient de moyens de transports durables (vélo, covoiturages) pour se rendre au travail.

**Leader** : le conseil valide la nouvelle composition du comité de programmation Leader, réduit de 29 à 20 membres pour éviter les problèmes de quorum non atteint.

**Economie** : vu la nécessité de créer des infrastructures (routes, réseaux, parkings) en vue l'implantation de la nouvelle usine RIVEX, le conseil valide le plan de financement des travaux (106 656 € sur les fond de la CCLL sur un total de 892 192 €), autorise le président à faire les demandes de subvention et valide la mission de maîtrise d'ouvrage à la société BEJ. Le conseil valide l'attribution d'une subvention d'aide à l'immobilier d'entreprise de 5000 € pour la SCI AKM (Aromacomtois) . Le conseil valide les modifications du règlement d'intervention, conditionnant notamment l'attribution des bonus des aides à l'immobilier d'entreprise au respect des critères définis dans le PCAET. Le conseil valide le règlement d'intervention Aide exceptionnelle COVID-19, qui permettra notamment de mobiliser le fond pour les aides aux loyers d'entreprises (enveloppe de 25341 € pour 2021)

**PCAET** : le conseil valide l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public Maison Départemental de l'Habitat qui permettra la mutualisation des moyen et la mise en place d'un service public d'information sur l'habitat, le logement et l'énergie

Le conseil valide la signature de la convention avec la Maison de l'Habitat du Doubs pour encadrer la mise à disposition d'un agent conseiller qui pourra être mobilisé sur le territoire pour les questions relatives à la rénovation énergétique.

**SCOT** : le conseil autorise le président à demander une subvention à la région pour le financement du poste de chargé de mission SCOT et de 2 stagiaires mobilisés sur ce projet.

**Maison des services** : Suite à l'achat des locaux jouxtant la maison des services d'Amancey, le conseil valide la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée à la société Eboconsult, d'un montant de 24 800 € pour préparer rapidement le programme de travaux afin de pouvoir bénéficier des aides de relance COVID 2021 et autorise le président à demander les subventions correspondantes.

**Tourisme** : Le conseil approuve la grille de tarif pour le camping de la Roche d'Uilly. Le conseil valide une convention de mise à disposition d'agents de la ville d'Ornans pour l'entretien des espaces verts de Nautiloue. Le conseil valide une convention d'utilisation de Nautiloue avec le club de natation Les nageurs des portes du Haut-Doubs. Le conseil valide le plan de financement du chantier d'insertion de consolidation des ruines du Castel Saint-Denis (pahse 13. 59 900 € à la charge de la CCLL).

**Voirie** : le conseil valide la programmation voirie 2021 proposée par la commission. La réfection de la rue du Repos à Amondans est prévue pour le printemps 2021 (les subventions DETR ont été accordées sur les reliquats 2020).

**Déchets** : le conseil valide la convention avec le SYBERT qui encadre le remboursement par le SYBERT à hauteur de 150 000 € des travaux lié au déplacement de la déchetterie suite à l'implantation de l'usine RIVEX.

**Pacte de Gouvernance** : Le conseil valide le projet de pacte de gouvernance de la CCLL.

**Transfert de compétence Eau et Assainissement** : le conseil valide le transfert de la compétence assainissement à la CCLL au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et le transfert de la compétence Eau à la CCLL au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les communes auront 3 mois pour se pronocer sur ce transfert de compétence.

La commune d'Amondans a reçu en cours de semaine un courrier du président de la CCLL demandant aux communes de se prononcer sur le transfert des compétences Eau et Assainissement et sur la mise en place du Pacte de Gouvernance, mais ces courrier étant arrivés après l'envoi des convocations et n'ayant pas été inscrites à l'ordre du jour, elles seront discutées lors du prochain conseil municipal.

## **POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

**Bâtiments communaux:** Information : le chauffe-eau du logement 10 Grande Rue Rez de chaussée était HS et a du être remplacé en urgence en décembre (827 € TTC).

Nous avons reçu un devis de l'entreprise Cuenot pour le remplacement du radiateur de la cuisine au 1<sup>er</sup> étage du presbytère (depuis que la cuisinière bois a été enlevée, le radiateur existant était sous-dimensionné pour chauffer la cuisine. Le conseil municipal valide le devis de remplacement d'un montant de 411 € TTC.

**CCLL - Frais de secrétariat:** Les frais de secrétariat mutualisés pour l'année 2020 s'élèvent à 4397 €.

**Dépolement fibre:** Le remplacement des 7 poteaux Enedis est prévu à partir du 28 janvier

**Information Permis de construire:** Pour information, les demandes d'autorisations d'urbanismes suivantes ont été déposées en mairie :

PC 025017 15N0004 : Joel RONCET, modification de permis – toiture en panneaux photovoltaïques (accordé)

PC 025017 20N0001 : Espace BELTANE, Restructuration du Château d'Amondans (en cours d'instruction)

DP 025017 21N0001 : SAS Au Petit Bonheur, Construction d'un garage (en cours d'instruction)

## OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2021

Afin de permettre de payer des dépenses d'investissement dès le début de l'année 2021 avant que le budget primitif soit voté, et conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal autorise le Maire à mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits inscrit au budget 2020 aux chapitres 20,21 et 23.

**Budget général :**

| Chapitre | Article | Inscriptions 2020 | 25 % 2021 |
|----------|---------|-------------------|-----------|
| 21       | 21311   | 500               | 125       |
| 21       | 21318   | 30000             | 7500      |

**Budget Eau et Assainissement :**

| Chapitre | Article | Inscriptions 2020 | 25 % 2021 |
|----------|---------|-------------------|-----------|
| 20       | 020     | 500               | 125       |
| 21       | 2153    | 4000              | 1000      |
| 23       | 2315    | 2000              | 500       |

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

## CONTRATS D'ENTRETIEN STATIONS D'ÉPURATION ET DE POMPAGE

Les contrats d'entretien des stations d'épuration et stations de pompage avec Gaz & Eaux sont arrivés à échéance. Des nouveaux contrats ont proposés par Gaz & Eaux,

Ces contrat prévoient les prestations suivantes pour une durée de 3 ans :

**Pour la station d'épuration :**

- Contrôle électromécanique de tous les équipements (326 € HT / an )
- Curage des postes de relevage et nettoyage de la tour (419 € HT / an )

**Pour la station de pompage**

- Contrôle et réglage des équipements électromécaniques, hydrauliques, thermiques, contrôle de l'étanchéité des pompes, de l'armoire électrique, de la chloration, du ballon anti-bélier, nettoyage étalonnage de la sonde (457 € / an)

Ces montants sont révisibles chaque année, pour 70 % en fonction du cout horaire du travail et pour 20 % en fonction de l'indice des Frais et Services Divers (10 % du montant n'est pas revalorisé).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer ces deux nouveaux contrats d'entretien.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

## QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

### Epicerie ambulante.

Mme Daphné Lemoine, basée à Déservillers, a le projet de monter une épicerie ambulante et demande l'accord du conseil municipal de pouvoir inclure dans son parcours le village d'Amondans (tous les mardis de 9h à 9h45). Le Conseil Municipal est ravi que ce service puisse être proposé aux habitants du village et autorise les tournées de l'épicerie ambulante dans le village.

Le prochain conseil municipal se tiendra le vendredi 5 mars 2021.